## Informations de base

| | |
|---|---|
| **1993/0528(SYN)**<br><br>SYN - Procédure de coopération (historique) | Procédure caduque ou retirée |
| Développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen TEN-RNIS: action communautaire pluriannuelle<br><br>**Subject**<br><br>3.30.03.04 Réseaux de télécommunications<br>3.30.20 Réseaux transeuropéens de communication | |

## Acteurs principaux

| | |
|---|---|
| Conseil de l'Union européenne | |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 01/09/1993 | Publication de la proposition législative | COM(1993)0347 | Résumé |
| 13/10/1993 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 15/03/1994 | Vote en commission | | Résumé |
| 18/04/1994 | Débat en plénière | | Résumé |
| 17/11/1994 | Publication de la proposition législative modifiée | COM(1994)0483 | Résumé |
| 21/11/1996 | Fin de la procédure au Parlement | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 1993/0528(SYN) |
| **Type de procédure** | SYN - Procédure de coopération (historique) |
| **Sous-type de procédure** | Note thématique |
| **Base juridique** | Traité CE (avant Amsterdam) E 129D-p3 |
| **État de la procédure** | Procédure caduque ou retirée |
| **Dossier de la commission** | ECON/3/04962 |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique | | A3-0161/1994<br>JO C 128 09.05.1994, p. 0007 | 15/03/1994 | |
| | | | | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique | | T3-0210/1994<br>JO C 128 09.05.1994, p. 0035-0045 | 19/04/1994 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base législatif | COM(1993)0347 | 01/09/1993 | Résumé |
| Proposition législative modifiée | COM(1994)0483 | 17/11/1994 | Résumé |

**Autres Institutions et organes**

| Institution/organe | Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| EESC | Comité économique et social: avis, rapport | CES1313/1993<br>JO C 052 19.02.1994, p. 0040 | 22/12/1993 | |
| CofR | Comité des régions: avis | CDR0042/1994<br>JO C 217 06.08.1994, p. 0016 | 17/05/1994 | Résumé |

**Informations complémentaires**

| Source | Document | Date |
|---|---|---|
| Commission européenne | EUR-Lex | |

# Développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen TEN-RNIS: action communautaire pluriannuelle

1993/0528(SYN) - 01/09/1993 - Document de base législatif

La proposition de décision vise à instaurer une action communautaire pluriannuelle sur cinq ans (TEN-RNIS) dont l'objectif est d'apporter un soutien à des projets d'intérêt commun concernant le développement du réseau numérique à intégration de services (RNIS) en tant que réseau transeuropéen. L'action communautaire intéressera la mise en oeuvre d'infrastructures et de services RNIS et comprendra essentiellement des études de faisabilité et une stimulation des investissements des acteurs du secteur au moyen de bonifications d'intérêts et de garanties d'emprunts. Une plate-forme de coordination Euro-RNIS sera mise en place. Elle permettra de réunir les acteurs intéressés, tels que les opérateurs de réseau, les prestataires de services, les fabricants et les laboratoires d'essai. D'autre part, un comité consultatif assistera la Commission dans la mise en oeuvre de l'action communautaire. Ce comité sera composé de représentants des Etats membres et de la Commission. Enfin, la Commission sera autorisée à négocier des accords avec des pays-tiers, en vue de les associer totalement ou partiellement à l'action.

# Développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen TEN-RNIS: action communautaire pluriannuelle

1993/0528(SYN) - 17/05/1994 - Comité des régions: avis

Le Comité des régions, dans un avis adopté à l'unanimité, partage les conclusions de la Commission et soutient les deux propositions de décision concernant le développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen (orientations et adoption d'une action pluriannuelle). Le Comité souligne en outre que : - les investissements pour l'Euro-RNIS doivent être rentables au niveau régional; - la Commission doit identifier les secteurs les plus rentables au moindre coût de l'Euro-RNIS. Ces secteurs doivent être prioritaires afin de créer une industrie européenne à haut niveau de compétitivité; - la priorité doit être réservée aux régions périphériques et les pays de l'Est devraient être associés au développement et à l'extension du RNIS; - l'introduction de systèmes RNIS à l'usage des citoyens dans les grandes catégories de mesures est fondamentale (par exemple, en matière d'enseignement, de vie associative, de tourisme et de loisirs).

# Développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen TEN-RNIS: action communautaire pluriannuelle

1993/0528(SYN) - 19/04/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. DELCROIX sur la proposition de décision du Conseil sur les orientations générales et sur l'action communautaire pluriannuelle concernant le développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen (TEN-RNIS). Le réseau numérique à intégration de services "constitue l'élément clé de la stratégie européenne en matière de réseaux de télécommunications". Il est en fait le trait d'union entre le réseau téléphonique actuel et les futures "autoroutes de l'information". La première proposition de décision du Conseil fixe un cadre global pour le développement du RNIS avec une série d'objectifs (infrastructure et services harmonisés, couverture géographique dans tous les Etats membres) et d'actions nécessaires pour y parvenir (élimination des goulets d'étranglement, interopérabilité de bout en bout des services télématiques, etc.). La seconde proposition concerne le programme pluriannuel visant à soutenir les projets d'intérêts communs concernant le développement du RNIS. Ce soutien doit permettre la mise en oeuvre d'infrastructures et de services RNIS en vue d'assurer l'interconnexion des réseaux et l'interopérabilité des applications. Les amendements adoptés par le Parlement européen visent à améliorer la précision des deux textes. Par ailleurs, la question du financement, qui n'est pratiquement pas abordée dans le texte de la Commission, fait l'objet d'amendements qui prévoient notamment que le financement des infrastructures sera assuré, entre autres, par les fonds communautaires.

# Développement du RNIS en tant que réseau transeuropéen TEN-RNIS: action communautaire pluriannuelle

1993/0528(SYN) - 17/11/1994 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée reprend les amendements du Parlement européen qui: - concernent différents aspects de la promotion et des avantages de l'utilisation du RNIS par les PME, premier groupe visé par l'action pluriannuelle; - introduisent la notion de "coordination" en ce qui concerne les projets d'intérêt commun. Cette coordination ne se limitera pas à la définition des études de faisabilité et à leur réalisation, mais sera étendue à la mise en oeuvre; - visent la coopération avec les pays de l'EEE et les pays ayant conclu des accords d'association avec la Communauté;